

SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{er} MAI 2017

Province de Québec
Municipalité de Saint-Thomas

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 1^{er} mai 2017 à 19h40 à la Mairie située au 1240, route 158 à Saint-Thomas à laquelle sont présents M. Marc Corriveau, Maire, les conseillères et les conseillers suivants : Mmes Agnès Derouin Plourde, Marie Ouellette et Stéphanie Simard, MM. André Champagne, Maurice Marchand et Jacques Robitaille.

Les membres présents forment le quorum.

OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

La séance est ouverte à 19h40 par M. Marc Corriveau, Maire, et Mme Danielle Lambert, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité, qui assiste à la séance et dresse le procès-verbal.

RÉSOLUTION No 160-2017

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 AVRIL 2017

Il est proposé par M. André Champagne, appuyé par M. Maurice Marchand et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 avril 2017 tel qu'il a été présenté.

RÉSOLUTION No 161-2017

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE D'AJOURNEMENT DU 12 AVRIL 2017

Il est proposé par Mme Agnès Derouin Plourde, appuyé par M. Jacques Robitaille et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver le procès-verbal de la séance d'ajournement du 12 avril 2017 tel qu'il a été présenté.

RÉSOLUTION No 162-2017

APPROBATION DES COMPTES

Il est proposé par Mme Marie Ouellette, appuyé par Mme Stéphanie Simard et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver les comptes payés de avril 2017 tel que rapportés dans le journal des déboursés en date du 30 avril 2017, d'approuver les comptes payés par Accès D Affaires en avril 2017 tel que rapportés sur la liste des prélèvements effectués en date du 30 avril 2017 et les comptes à payer de avril 2017 tel que rapportés sur la liste des comptes fournisseurs en date du 30 avril 2017 et définis comme suit :

- Comptes payés en date du 30 avril 2017 du chèque #10155 au chèque #10182 pour un montant total de 137,249.11\$
- Comptes payés en avril 2017 par Accès D Affaires au montant de 6,700.30\$
- Comptes à payer de avril 2017 du chèque #10183 au chèque #10231 pour un montant total de 75,882.47\$

SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{er} MAI 2017

Que la directrice générale et secrétaire-trésorière atteste que les crédits nécessaires sont disponibles.

PÉRIODE DE QUESTIONS (Aucune)

RÉSOLUTION No 163-2017

RÉSOLUTION POUR LE PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL – REDDITION DE COMPTES

Attendu que le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a versé une compensation de 28,851\$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2016;

Attendu que la compensation distribuée à la Municipalité vise l'entretien courant et préventif des routes 1 et 2 ainsi que les éléments de ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

Attendu que la Municipalité a effectué des travaux d'entretien sur les routes local 1 et 2 conformément aux exigences du programme;

Pour ces motifs, il est proposé par M. Maurice Marchand, appuyé par M. André Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas informe le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

RÉSOLUTION No 164-2017

DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2016 ET DÉPÔT DU RAPPORT DE L'AUDITEUR

Il est proposé par Mme Marie Ouellette, appuyé par M. Jacques Robitaille et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le rapport financier pour l'exercice terminé le 31 décembre 2016 tel que présenté par Martin Boulard s.e.n.c.r.l. et d'accepter le rapport de l'auditeur externe tel que rédigé par la firme comptable Martin Boulard s.e.n.c.r.l.

RÉSOLUTION No 165-2017

DEMANDER UNE OFFRE DE SERVICE À MARTIN BOULARD S.E.N.C.R.L. – VÉRIFICATION 2017

Il est proposé par Mme Stéphanie Simard, appuyé par M. André Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas demande une offre de service à Martin Boulard s.e.n.c.r.l. pour la vérification comptable (audit) pour l'année 2017. Un devis sera préparé afin que la firme puisse nous soumettre son offre de service.

SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{er} MAI 2017

DÉPÔT DU RAPPORT « PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES »

Mme Danielle Lambert, directrice générale et secrétaire-trésorière, a déposé à la table du conseil le rapport « Prévisions budgétaires » du 1^{er} janvier 2017 au 30 avril 2017. Chaque membre du conseil a déjà reçu une copie dudit rapport.

RÉSOLUTION No 166-2017

RENOUVELLEMENT DE L'ASSURANCE-COLLECTIVE DES EMPLOYÉ(E)S MUNICIPAUX

Il est proposé par Mme Agnès Derouin Plourde, appuyé par M. Maurice Marchand et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas accepte le renouvellement de l'assurance-collective auprès de Manuvie du 1^{er} mai 2017 au 30 avril 2018. La prime est ajustée de +9,4%.

RÉSOLUTION No 167-2017

DÉPÔT DU RAPPORT DE L'AJUSTEMENT DU CONTRAT DE DÉNEIGEMENT ET DE SABLAGE EN FONCTION DES VARIATIONS DU PRIX DU CARBURANT DIÉSEL

Mme Danielle Lambert, directrice générale et secrétaire-trésorière, dépose le rapport de l'ajustement du contrat de déneigement et de sablage en fonction des variations du prix du carburant diésel 2016-2017.

Ledit rapport confirme que la variation du prix carburant diésel est de +4,55%. Donc un montant sera versé à Les Excavations M.20-100 inc.

Il est proposé par Mme Stéphanie Simard, appuyé par M. Jacques Robitaille et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas verse un montant de 1,132.60\$ à Les Excavations M.20-100 inc. pour l'ajustement du contrat de déneigement et de sablage en fonction des variations du prix du carburant diésel hiver 2016-2017.

DÉPÔT DE L'ÉVALUATION DE RENDEMENT DE L'ENTREPRENEUR « LES EXCAVATIONS M. 20-100 INC. » - ENTRETIEN DES CHEMINS POUR L'HIVER 2016-2017

Mme Danielle Lambert, directrice générale et secrétaire-trésorière, dépose l'évaluation du rendement des entrepreneurs de « Les Excavations M. 20-100 inc. » pour le déneigement et le sablage des rues de la Municipalité de Saint-Thomas hiver 2016-2017 effectuée par M. Pierre Désy, directeur des travaux publics.

L'évaluation finale est satisfaisante. Ce rapport a déjà été soumis à l'entrepreneur.

SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{er} MAI 2017

RÉSOLUTION No 168-2017

DEMANDE D'APPEL D'OFFRES – DÉNEIGEMENT ET ÉPANDAGE D'ABRASIF ET DE FONDANT DES RUES MUNICIPALES ET DÉNEIGEMENT DES TROTTOIRS AINSI QUE L'ENLÈVEMENT DE LA NEIGE LE LONG DES BORDURES

Il est proposé par Mme Marie Ouellette, appuyé par M. André Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas procède à une demande d'appel d'offres publique via le site du SEAO pour le déneigement et l'épandage d'abrasif et de fondant des rues municipales et déneigement des trottoirs ainsi que l'enlèvement de la neige le long des bordures selon les documents produits par la Municipalité de Saint-Thomas. Mme Danielle Lambert, directrice générale et secrétaire-trésorière, est désignée à titre de responsable de l'appel d'offres de la Municipalité.

DÉPÔT DES INVESTISSEMENTS EFFECTUÉS PAR LES DOCTEURS DE LA CLINIQUE MÉDICALE

Mme Danielle Lambert, directrice générale et secrétaire-trésorière, dépose le document préparé par Dr Jean Dépelteau justifiant tous les investissements faits par la clinique médicale St-Thomas. Les médecins de la clinique s'étaient engagés au début du projet à investir au moins 20,000\$ pour l'achat d'immobilisations, à ce jour, le montant total investi excède 30,000\$.

RÉSOLUTION No 169-2017

FORMATION À MME SUZANNE BENOIT, RESPONSABLE DU SERVICE DE L'URBANISME

Il est proposé par M. Maurice Marchand, appuyé par Mme Agnès Derouin Plourde et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas autorise Mme Suzanne Benoit, responsable du service de l'urbanisme, à assister à une formation donnée par la COMBEQ au sujet des modifications apportées au Q-2, r.22 à Saint-Jérôme, le 10 mai 2017. Les frais d'inscription au montant de 289.00\$ plus taxes seront défrayés par la Municipalité et les frais de déplacement seront remboursés sur présentation des pièces justificatives.

RÉSOLUTION No 170-2017

ADOPTION DU RÈGLEMENT 3.57-1993 – MODIFICATION AU RÈGLEMENT DE ZONAGE 3-1993

Attendu que la municipalité de Saint-Thomas peut modifier son règlement de zonage en vertu des articles 123 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

Attendu que le conseil croit opportun de remplacer les dispositions des constructions dérogatoires ayant un droit acquis;

SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{er} MAI 2017

Attendu qu'un avis de motion a été adopté lors du présent ajournement de la séance ordinaire du 6 mars 2017 tenu le 16 mars 2017;

Attendu que le premier projet de règlement fut adopté lors de la séance d'ajournement de la séance ordinaire du 6 mars tenu le 16 mars 2017;

Attendu qu'un avis public a paru dans l'édition du journal l'Action du dimanche 26 mars 2017 pour l'assemblée de consultation publique;

Attendu qu'une assemblée publique de consultation fut tenue lundi le 3 avril 2017 à 18h30;

Attendu que le deuxième projet de règlement fut adopté lors de la séance ordinaire du 3 avril 2017;

Attendu que l'avis public de participation référendaire a été affiché du 21 avril 2017 au 28 avril 2017;

Attendu qu'aucune demande de participation référendaire n'a été reçue à la Mairie;

En conséquence, il est proposé par M. André Champagne, appuyé par M. Jacques Robitaille et résolu à l'unanimité des conseillers que le règlement portant le numéro 3.57-1993 soit adopté et que le conseil décrète ce qui suit :

Article 1

Le préambule fait partie intégrante du règlement.

Article 2

La section 2 CONSTRUCTION DÉROGATOIRE du chapitre 15.0.1 portant sur les droits acquis est abrogée.

Article 3

Au chapitre 15.0.1, la section 4 est créée À LA FIN DE LA PARTIE II et le libellé est le suivant :

« SECTION 4 CONSTRUCTION DÉROGATOIRE.

15.0.1.14 Construction dérogatoire protégée par droit acquis

Une construction dérogatoire est une construction entièrement ou partiellement non conforme à une disposition du présent règlement.

Elle est protégée par droit acquis si, au moment où elle a été construite, elle était conforme aux dispositions de la réglementation d'urbanisme alors en vigueur.

SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{er} MAI 2017

Malgré le précédent alinéa, est réputée conforme une construction faite avant le 19 novembre 1985 et pour laquelle il n'y a eu aucune aggravation du caractère dérogatoire ni changement dans la hauteur des murs.

Cependant il n'y a pas de droit acquis à une partie de construction qui empiète sur une propriété voisine ou sur une emprise publique.

15.0.1.15 Réparation et entretien d'une construction dérogatoire

Toute construction dérogatoire et protégée par droit acquis peut être réparée ou entretenue pourvu que ces travaux n'aient pas pour effet d'aggraver le caractère dérogatoire.

15.0.1.16 Modification ou agrandissement d'un bâtiment dérogatoire

L'agrandissement de tout bâtiment dont l'implantation est dérogatoire et protégée par droit acquis doit être fait en conformité des marges prescrites pour la zone.

Toute modification ou agrandissement ne doit pas affecter la hauteur en mètres des murs dérogatoires.

Malgré le précédent alinéa, un bâtiment principal peut être rehaussé d'un maximum de 1 mètre uniquement pour de nouvelles fondations respectant le règlement de construction en vigueur.

Toute construction dérogatoire autre qu'un bâtiment ne peut être modifiée, agrandie ou reconstruite.

15.0.1.17 Reconstruction d'un bâtiment détruit

Un bâtiment dérogatoire protégé par droit acquis qui est détruit peut être reconstruit dans un délai de 12 mois à compter de la date du sinistre ou, s'il n'y a pas eu sinistre, dans un délai de 12 mois à compter de la date de délivrance du permis de démolition.

La reconstruction ne doit pas aggraver le caractère dérogatoire ni affecter la hauteur en mètre de la partie des murs dérogatoires.

Article 4

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

M. Marc Corriveau
Maire

Mme Danielle Lambert B.A.A.
Directrice générale et sec.-trésorière

SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{er} MAI 2017

RÉSOLUTION No 171-2017

ADJUDICATION DU CONTRAT À LES ENTREPRISES RENÉ VINCENT INC. POUR LES TRAVAUX D'ENTRETIEN DU COURS D'EAU – RUISSEAU ROBERGE/AFFLUENT D DU RUISSEAU SAINT-THOMAS

Il est proposé par Mme Marie Ouellette, appuyé par M. Maurice Marchand et résolu à l'unanimité que la Municipalité de Saint-Thomas accepte la soumission de Les Entreprises René Vincent inc. au montant de 20,621.45\$ plus taxes pour effectuer les travaux d'entretien du cours d'eau – Ruisseau Roberge/Affluent D du ruisseau Saint-Thomas.

RÉSOLUTION No 172-2017

DEMANDE DE M. MARTIN COULOMBE – TRAVAUX D'ENTRETIEN DU COURS D'EAU ST-FLEURY/BRANCHE E ET DEMANDE D'OFFRE DE SERVICES À M. STÉPHANE ALLARD ING ET AGR.

Il est proposé par Mme Stéphanie Simard, appuyé par M. André Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas accepte la demande de M. Martin Coulombe pour faire effectuer des travaux d'entretien du cours d'eau St-Fleury/Branche E. La Municipalité de Saint-Thomas demande une offre de services à M. Stéphane Allard ing. et agr. pour la préparation des documents et la surveillance des travaux.

RÉSOLUTION No 173-2017

ASSEMBLÉE ANNUELLE DES MEMBRES DU RÉSEAU BIBLIO

Il est proposé par Mme Agnès Derouin Plourde, appuyé par Mme Stéphanie Simard et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas autorise Mme Gisèle Bonin, coordonnatrice à la bibliothèque, et Mme Marie Ouellette, conseillère à titre de répondante, à assister à la 55^e assemblée annuelle des membres du réseau BIBLIO, vendredi le 2 juin 2017 à La Porte de la Mauricie à Yamachiche. Les frais de déplacement seront remboursés sur présentation des pièces justificatives.

RÉSOLUTION No 174-2017

EMBAUCHE DES ÉTUDIANTS ET SALAIRES ÉTUDIANTS POUR L'ANNÉE 2017

Il est proposé par M. André Champagne, appuyé par Mme Marie Ouellette et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas embauche les étudiants suivants et accepte les salaires 2017 suivants :

SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{er} MAI 2017

Piscine municipale :

- Judith Bérard	Surveillant-sauveteur	15.00\$/heure
- Judith Bérard	Professeur de natation	16.00\$/heure
- Sophie Ayotte	Surveillant-sauveteur	15.00\$/heure
- Sophie Ayotte	Professeur de natation	16.00\$/heure
- Rosalie Ducharme	Surveillant-sauv.	15.00\$/heure
- Rose-Marie Fafard	Asiss.-sauveteur	12.75\$/heure
-Rose-Marie Fafard	Professeur de natation	16.00\$/heure

Surveillant de parc et autres bâtiments :

- Mathieu Champagne	12.09\$/heure
- Timothé Labrie	11.53\$/heure
- Samuel Benny	11.25\$/heure

Camp de jour :

- François Garceau	Animateur 1	13.32\$/heure
- Sandrine Goyet	Animateur 2	12.75\$/heure
- Béatrice Harnois	Animatrice 3	12.75\$/heure
- Ariane Gingras	Animatrice 4	12.75\$/heure
- Jany Robitaille	Animatrice 5	12.75\$/heure
- À confirmer	Animateur 6	12.75\$/heure
- Ulric Poirié	SDG	11.25\$/heure
- À confirmer	SDG	11.25\$/heure
- Clara Vigné	Stagiaire de France	11.25\$/heure

RÉSOLUTION No 175-2017

DEMANDE DE LA LIGUE DE BALLE DONNÉE – ÉTÉ 2017

Il est proposé par M. André Champagne, appuyé par M. Jacques Robitaille et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas demande à la ligue de balle donnée 125\$ par équipe pour la saison d'été 2017 peut importe le nombre de soirs et d'heures d'utilisation du terrain de balle durant la semaine seulement.

RÉSOLUTION No 176-2017

DEVENIR MEMBRE AFFILIÉ À LA SOCIÉTÉ DE SAUVETAGE

Il est proposé par Mme Stéphanie Simard, appuyé par Mme Marie Ouellette et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas devienne membre affilié à la Société de sauvetage pour une période de trois (3) mois au montant de 105.00\$ plus taxes.

RÉSOLUTION No 177-2017

DEMANDE DE JUMELAGE SAINT-THOMAS – LA ROCQUE-GAGEAC

SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{er} MAI 2017

Il est proposé par Mme Agnès Derouin Plourde, appuyé par M. Maurice Marchand et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas prête gratuitement la salle Saint-Joseph les 28 juin 2017 et 10 juillet 2017 incluant le micro et le projecteur. La Municipalité affichera un message de bienvenue sur le panneau à l'entrée du village et la Municipalité allouera un montant de 750\$ pour aider le comité à défrayer le coût des repas des enfants, de leur famille et des dignitaires. Le montant de 750\$ sera déboursé par la Municipalité sur réception des pièces justificatives.

RÉSOLUTION No 178-2017

DOSSIER DÉPÔT RIVE-NORD – MANDAT À ME YVES CHAÎNÉ ET MANDATER M. MARC CORRIVEAU, MAIRE, ET MME DANIELLE LAMBERT, DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE, POUR NÉGOCIER ET S'ADJOINDRE TOUS LES SERVICES PROFESSIONNELS REQUIS

Il est proposé par M. Maurice Marchand, appuyé par Mme Marie Ouellette et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas mandate Me Yves Chaîné et mandate M. Marc Corriveau, Maire, et Mme Danielle Lambert, directrice générale et secrétaire-trésorière, pour négocier et s'adjoindre tous les services professionnels requis suite à la réception d'une lettre de Dépôt Rive-Nord datée du 13 avril 2017.

RÉSOLUTION No 179-2017

DEMANDE D'UN BUDGET DE 21,000\$ PLUS TAXES POUR LE LIGNAGE DES RUES ET AUTRES

Il est proposé par M. André Champagne, appuyé par M. Jacques Robitaille et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas alloue un budget de 21,000\$ plus taxes pour le lignage des rues et autres.

RÉSOLUTION No 180-2017

DEUXIÈME DEMANDE FORMULÉE PAR MME ANDRÉE LACASSE PIERRAT ET M. JEAN-MARIE PIERRAT

Il est proposé par M. Maurice Marchand, appuyé par Mme Stéphanie Simard et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas ne donne pas suite à la deuxième demande formulée par Mme Andrée Lacasse Pierrat et M. Jean-Marie Pierrat du 821 rue Principale à Saint-Thomas.

RÉSOLUTION No 181-2017

DEMANDE D'UN CERTIFICAT D'AUTORISATION AUPRÈS DU MDDELCC POUR UN ARTICLE 32 RELATIF À LA DÉPHOSPHATATION DES ÉTANGS AÉRÉS DU VILLAGE

Il est proposé par Mme Marie Ouellette, appuyé par M. Jacques Robitaille et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas autorise Le Groupe Forces s.e.n.c. à présenter

SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{er} MAI 2017

les plans du projet « Déphosphatation des étangs aérés » pour et au nom de la Municipalité dans le but d'obtenir les autorisations requises auprès du MDDELCC. La Municipalité de Saint-Thomas déboursera un montant de 654.00\$ pour accompagner la demande du certificat d'autorisation.

RÉSOLUTION No 182-2017

ACCEPTER LA SOUMISSION DE LES GAZONS VERKEST – PHASE 1 DES PLACEMENTS FLC INC.

Il est proposé par M. André Champagne, appuyé par Mme Stéphanie Simard et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas accepte la soumission de Les Gazons Verkest au montant de 15,187.50\$ plus taxes pour les travaux correctifs à l'égout pluvial non conventionnel de la phase 1 des Placements FLC inc.

RÉSOLUTION No 183-2017

DOSSIER 1394, ROUTE 158 – MANDAT À ME YVES CHAÎNÉ ET MANDATER M. MARC CORRIVEAU, MAIRE, ET MME DANIELLE LAMBERT, DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE, POUR NÉGOCIER ET S'ADJOINDRE TOUS LES SERVICES PROFESSIONNELS REQUIS

Il est proposé par M. André Champagne, appuyé par Mme Agnès Derouin Plourde et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas mandate Me Yves Chaîné et mandate M. Marc Corriveau, Maire, et Mme Danielle Lambert, directrice générale et secrétaire-trésorière, pour négocier et s'adjoindre tous les services professionnels requis suite à la réception d'une mise en demeure et avis de dénonciation reçu le 26 avril 2017.

RÉSOLUTION No 184-2017

MODIFIER LA RÉSOLUTION NO 143-2017

Il est proposé par M. Maurice Marchand, appuyé par Mme Stéphanie Simard et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas modifie la résolution no 143-2017 pour accorder un taux horaire de 15\$/heure à Mme Sophie Ayotte à titre d'aide à l'activité Pirouette te Cabriole.

Mme Marie Ouellette, Conseillère, informe les membres du conseil municipal et les gens dans la salle que son conjoint a fait une demande de remboursement pour des activités hors territoire. Toutes les demandes sont vérifiées par Mme Karine Marois, directrice des loisirs, selon des critères déjà établis.

RÉSOLUTION No 185-2017

REMBOURSEMENT DES ACTIVITÉS HORS TERRITOIRE

Il est proposé par M. André Champagne, appuyé par M. Jacques Robitaille et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas effectue les remboursements suivants :

SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{er} MAI 2017

- Mme Michelle Bacon	31.20\$
- Mme Marie-Kristine Benoit	70.65\$
- Mme Chrystiane Caron	31.20\$
- Mme Élisabeth Coutu	28.20\$
- Mme Katy Gaudreault	72.60\$
- M. Alain Sourdif	111.00\$

CORRESPONDANCES

RÉSOLUTION No 186-2017

GRAND DÉFI PIERRE LAVOIE À JOLIETTE

Il est proposé par Mme Agnès Derouin Plourde, appuyé par M. André Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas autorise M. Marc Corriveau, Maire, ou son substitut M. Maurice Marchand à assister à l'arrivée du Grand Défi Pierre Lavoie au parc Louis-Querbes le 16 juin 2017 à 22h00.

RÉSOLUTION No 187-2017

DEMANDE DU BUREAU DE POSTE DE SAINT-THOMAS

Il est proposé par M. Maurice Marchand, appuyé par Mme Marie Ouellette et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas demande à Postes Canada de ne pas couper des postes de travail et des heures de services à la population.

RÉSOLUTION No 188-2017

L'ASSOCIATION PULMONAIRE DU QUÉBEC

Il est proposé par M. André Champagne, appuyé par M. Jacques Robitaille et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas approuve la campagne provinciale d'arrachage de l'herbe à poux 2017.

RÉSOLUTION No 189-2017

DEMANDE D'AUTORISATION D'UN « STOP PAYANT »

Il est proposé par M. André Champagne, appuyé par M. Jacques Robitaille et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas autorise les parents de Saint-Thomas dont les enfants sont inscrits à l'Association de hockey mineur de Joliette-Crabtree et au patinage artistique à faire un « Stop payant » les 3 et 4 juin 2017 de 8h00 à 16h00.

RÉSOLUTION No 190-2017

DEMANDE DU SOUS-COMITÉ « ÉCHANGE » DANS LE CADRE D'UN SPECTACLE BÉNÉFICE LE 16 SEPTEMBRE 2017

Il est proposé par Mme Stéphanie Simard, appuyé par M. Maurice Marchand et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas prête gratuitement le dôme audit comité pour la soirée du 16 septembre 2017. La Municipalité va prêter gratuitement des tables et des chaises disponibles pour 300 places,

SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{er} MAI 2017

l'installation et la désinstallation des tables et des chaises seront faits par les parents bénévoles. La Municipalité va prêter gratuitement la scène utilisée pour la Fête Nationale, l'installation de la scène sera faite par les employés de la Municipalité et la désinstallation sera faite par les parents bénévoles. La Municipalité va afficher la publicité pour l'évènement, la vente de billets se fera à la Mairie. La Municipalité va prêter le frigidaire et les glacières et le terrain de stationnement à côté de l'entrepôt municipal.

Par contre, la Municipalité refuse d'allouer, en plus, un montant de 2,000\$ au comité.

RÉSOLUTION No 191-2017

RÉSOLUTION DE FÉLICITATIONS

Il est proposé par Mme Agnès Derouin Plourde, appuyé par Mme Marie Ouellette et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas veut féliciter Mme Annette Coutu pour l'obtention du prix « Hommage et reconnaissance Jacques Forest » lors de la soirée Gala Excelsiors 2017.

La Municipalité de Saint-Thomas veut féliciter EBI Environnement à titre de gagnant du prix « Industriel et manufacturier » dans le cadre de la soirée Gala Excelsiors 2017.

Et la Municipalité de Saint-Thomas veut féliciter Harnois Groupe pétrolier pour l'obtention du prix de « Personnalités d'affaires 2016 » lors de la soirée Gala Excelsiors 2017.

Votre reconnaissance permet de faire rayonner la Municipalité de Saint-Thomas parmi les meilleurs.

RÉSOLUTION No 192-2017

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. André Champagne, appuyé par Mme Marie Ouellette et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit levée à 20h16.

M. Marc Corriveau
Maire

Mme Danielle Lambert B.A.A.
Directrice générale et sec.-trésorière